



HAL
open science

La Réunion, Maurice et Seychelles

Sibylle Kriegel

► **To cite this version:**

Sibylle Kriegel. La Réunion, Maurice et Seychelles. Reutner, Ursula. Manuel des francophonies, 22, De Gruyter, pp.686-703, 2017, Manuel des francophonies, 978-3-11-034821-7. 10.1515/9783110348217-031 . hal-02073137

HAL Id: hal-02073137

<https://hal.science/hal-02073137>

Submitted on 19 Mar 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Proofs

Sibylle Kriegel

30 La Réunion, Maurice et Seychelles

Abstract : Les îles créolophones de l’océan Indien (La Réunion, Maurice, Seychelles) ont été colonisées par la France aux XVII^e et XVIII^e siècles. Le français continue à y être parlé à côté des créoles mauricien, réunionnais et seychellois, qui puisent l’essentiel de leur lexique dans le français. Mais les situations se distinguent à plusieurs égards : La Réunion, département d’outre-mer, a toujours été française et le français, seule langue officielle, y joue un rôle très important. L’île Maurice, après une période de colonisation française a été anglaise entre 1810 et 1968 pour devenir indépendante en 1968. Dans une situation de plurilinguisme, l’anglais y est langue officielle de facto alors que le français reste très présent à l’écrit et est considérée principale « langue de culture ». Le rôle du français aux Seychelles, pays indépendant depuis 1976 ayant également une histoire coloniale française puis anglaise, est très limité bien qu’il s’agisse de la troisième langue nationale.

Keywords : créole, français, Maurice, La Réunion, Seychelles

1 Situation démologique

Ce chapitre se propose de traiter de la situation du français dans les îles de l’océan Indien où l’on pratique un créole à base française. La proximité pour le moins lexicale entre ces créoles et le français a une influence majeure sur la situation de ce dernier. Nous porterons une attention particulière à la situation du français à l’île Maurice ainsi qu’à celle aux Seychelles, les deux pays ayant une histoire coloniale largement partagée. Nous aborderons également la situation du français à La Réunion qui est comparable à celle dans les autres départements d’outre-mer à de nombreux points de vue. Pour des informations plus amples concernant La Réunion, nous renvoyons aux travaux à ce sujet effectués par exemple dans le cadre du LCF de l’Université de La Réunion.

1.1 Pluralité linguistique

À l’île de La Réunion, département français d’outre-mer depuis 1946, le français est langue officielle et le créole réunionnais a le statut de langue régionale depuis 2000. La situation linguistique de l’île a souvent été décrite comme étant diglossique au sens de Ferguson : les locuteurs, majoritairement bilingues français-créole, ont tendance à employer le créole dans des situations informelles et privées et le français, dans des situations plus formelles. Mais cette situation est en train d’évoluer dans le

sens où la pratique du créole progresse dans les registres formels et en ce que l'on observe l'installation d'un bilinguisme français-créole harmonieux (Bollée 2013b). Carayol/Chaudenson (1979) ont démontré que le créole réunionnais forme un continuum complexe du basilecte à l'acrolecte. En revanche, des travaux récents constatent une modification profonde de la situation sociolinguistique réunionnaise et se demandent si la parole réunionnaise, « qui se caractérise par un tel mélange du créole et du français » (Souprayen-Cavery/Simonin 2013, 138) peut encore être réduite à l'axe du continuum linguistique. Souprayen-Cavery (2007) propose dans sa thèse de revoir la situation sociolinguistique réunionnaise en la décrivant avec le concept d'interlecte introduit par Prudent (1980).

La République de Maurice, pays faisant partie des îles Mascareignes, et la République des Seychelles, archipel d'une centaine d'îles situées au sud de l'équateur, partagent une histoire bien différente de La Réunion qui a toujours été française : Avant de passer à l'indépendance dans la seconde moitié du XX^e siècle, les deux pays ont été colonie française, puis anglaise. Dans les deux pays, la langue qui domine dans la communication orale est un créole à base française. Les créoles mauricien et seychellois sont des variétés parfaitement intercompréhensibles.

L'île Maurice est un pays plurilingue. Sa Constitution ne précise pas clairement le statut des langues. Tout comme aux Seychelles, le créole domine dans les registres oraux mais il n'y a aucun statut officiel. L'anglais est la langue du parlement et de l'administration et le français joue un rôle très important dans les médias. En dehors de ces trois langues, également présentes aux Seychelles, des petites parties de la population pratiquent des langues importées lors de l'histoire coloniale du pays : il s'agit notamment de langues du sous-continent indien (bhojpouri, gujarati, hindi, marathi, ourdou, tamoul, télégou) et de Chine (cantonais, hakka, mandarin). Le dernier recensement officiel de 2011 fait état des chiffres suivants concernant la langue « parlée le plus souvent au foyer » : 84% créole seulement, 5,3% bhojpouri seulement, 3,6% français seulement, 7,1% autres langues (Statistics Mauritius 2011). En dehors du créole, largement majoritaire, les langues pratiquées au foyer rassemblant un pourcentage supérieur à 3% et mentionnées à part sont donc le bhojpouri, une langue indo-aryenne importée dans le contexte du travail engagé (cf. chapitre 2) et le français. Le français continue à être pratiqué par la population franco-mauricienne, c'est-à-dire les descendants des colons français installés à partir de 1721 mais également par ceux que Baggioni/Robillard (1990) ont appelé les « néo-francophones » qui ont souvent fait leurs études supérieures en France (Robillard 1993a, 135).

Les Seychelles sont un pays officiellement trilingue depuis 1981, la première langue nationale étant le créole seychellois, la deuxième l'anglais et la troisième le français. Les registres oraux sont réservés au créole mais aujourd'hui, une bonne partie de la population a une certaine maîtrise de l'anglais alors que le français n'est pratiqué que par une petite minorité de la population. Néanmoins, la compréhension du français se trouve largement facilitée par sa proximité (lexicale) avec le créole

local. Selon le recensement de 2002, près de 95% des recensés indiquent le créole comme première langue parlée au foyer, un peu moins de 5% l'anglais et seulement autour de 0,6% le français (Hoareau 2010, 149). Il s'agit essentiellement des descendants des colons français, appelés les *Grands Blancs*.

1.2 Répartition des langues

À La Réunion, la variation diatopique concerne surtout le créole qui forme un continuum du basilecte à l'acrolecte proche du français régional. Pour des données précises nous renvoyons à Carayol/Chaudenson/Barat (1984–1995). La mobilité de la population ne permet plus de faire une opposition claire entre créole des hauts et créole des bas.

À l'île Maurice, on observe des pratiques linguistiques différentes selon le paramètre ville-campagne. Le créole domine dans la communication orale aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. En revanche, le bhojpouri se pratique presque exclusivement dans des régions rurales alors qu'on observe des hybridations linguistiques entre français, anglais et créole en milieu urbain (cf. Kriegel/Ludwig/Henri 2009 ; Kriegel/Ludwig/Salzman sous presse).

En général, on n'observe pas de variation géographique aux Seychelles. En revanche, Marcel Rosalie, originaire de l'île de La Digue attire notre attention sur la présence plus importante du français sur cette île où auraient été installées plus de familles francophones que sur l'île principale Mahé encore dans les années 70. Selon lui, la situation sur La Digue a changé et les enfants des familles en question parleraient le créole ou l'anglais aujourd'hui (entretien du 11 novembre 2014).

2 Survol historique

La Réunion est devenue française en 1640, elle fut appelée Isle Bourbon en 1649 et le début de sa colonisation remonte à 1665. Pendant une trentaine d'années, les colons avaient des domestiques, d'abord de Madagascar, puis du sous-continent indien. La traite d'esclaves avec la côte d'Afrique et Madagascar a commencé en 1697 (Bollée 2007c, 82). Suite à l'introduction de la culture du café autour de 1725, on assiste à la transition d'une société d'habitation dans laquelle la population blanche était majoritaire à une société de plantation où la population servile a dépassé en nombre la population blanche (pour cette terminologie cf. Chaudenson 2003, 88ss.). Alors que la société d'habitation se caractérise, selon l'hypothèse de Chaudenson, par un continuum d'approximations au français, la créolisation au sens strict du terme commence avec le passage à une société de plantation marquée par l'arrivée massive de nouveaux esclaves qui n'avaient plus accès direct au modèle du français colonial parlé par les colons. L'île de La Réunion est toujours restée française et a le statut de

département d'outre-mer depuis 1946. En 2013, elle a compté un peu plus de 840.000 habitants.

Après avoir été abandonnée par les Hollandais en 1709, l'île Maurice, alors appelée Isle de France, est devenue française en 1721 et fut peuplée par des colons majoritairement venus de France. Avec le développement de la culture de la canne à sucre, des populations serviles de différentes zones géographiques ont été importées. À partir de 1735, les esclaves viennent majoritairement de Madagascar mais également d'Afrique de l'est, et à partir de 1765 la tendance s'inverse. Des sources historiques mentionnent l'existence d'une langue créole dès 1773, les premières bribes de ce créole français dont nous disposons datent de la fin du XVIII^e siècle (cf. par ex. Chaudenson 1981). Suite aux guerres napoléoniennes, l'île Maurice devint colonie anglaise en 1810. Toutefois, cet événement n'a pas eu d'impact linguistique majeur, les autorités britanniques concédant aux colons la possibilité de garder l'usage du français. C'est l'abolition de l'esclavage qui bouleverse profondément la composition de la population. Afin de compenser le manque de main d'œuvre servile, les Britanniques encouragent le travail engagé, ce qui amène, jusqu'au début du XX^e siècle, plus d'un demi million de personnes du sous-continent indien, majoritairement locuteurs de langues indo-aryennes (mais aussi de langues dravidiennes) à s'installer à l'île Maurice. Cette évolution a des conséquences importantes sur la situation linguistique actuelle. Maurice devient indépendante en 1968 et reste une monarchie constitutionnelle, présidée par la Reine d'Angleterre pour devenir République en 1992. La République de Maurice comprend l'île Maurice sur laquelle se situe la capitale Port Louis, l'île de Rodrigues et l'île d'Agaléga. Selon le dernier recensement officiel, elle comptait 1.233.000 habitants en 2011 (Statistics Mauritius 2011).

Les Seychelles ont été peuplées depuis l'Isle de France (île Maurice) à partir de 1770 par des colons français et leurs esclaves qui ont importé leur langue créole déjà existante. Il existe un large consensus sur le fait que le créole seychellois dérive essentiellement du créole mauricien. Tout comme l'île Maurice, elles sont devenues colonie anglaise en 1810 et ont été administrées en tant que dépendance de l'île Maurice jusqu'au début du XX^e siècle. L'abolition de l'esclavage en 1835 n'a pas eu les mêmes conséquences démographiques qu'à l'île Maurice. La population des Seychelles a augmenté avec des arrivées de locuteurs bantouphones d'Afrique de l'est que les autorités britanniques ont libérés aux Seychelles après les avoir trouvés sur des bateaux destinés à l'esclavage clandestin dans l'océan Indien. Ces populations n'ont pas préservé la pratique de leurs langues. Après plus de 150 ans de colonisation britannique, les Seychelles ont accédé à l'indépendance en 1976. Après un coup d'État en 1977, elles sont passées sous le contrôle d'un gouvernement socialiste dirigé par France-Albert René qui a établi un système de parti unique qui a duré jusqu'en 1991. La République des Seychelles compte un peu plus de 80.000 habitants (2008), qui se concentrent surtout sur l'île principale Mahé et autour de la capitale Victoria.

L'île Maurice et les Seychelles font aujourd'hui partie du Commonwealth.

3 Aménagement externe

3.1 Législation linguistique

Dans le département d'outre-mer de La Réunion, le français est la seule langue officielle et le créole, bien que parlé par la majorité de la population, n'a obtenu le statut de langue régionale qu'en 2000 par la loi 2000-1207 du 13 décembre 2000 (loi d'orientation pour l'outre-mer, LOOM) : « Les langues régionales en usage dans les départements d'outre-mer font partie du patrimoine linguistique de la Nation. Elles bénéficient du renforcement des politiques en faveur des langues régionales afin d'en faciliter l'usage. La loi n°51 du 11 janvier 1951 relative à l'enseignement des langues et dialectes locaux leur est applicable » (art. 43).

La Constitution de la République de Maurice ne fixe pas le statut officiel des langues. Cependant, l'art. 49 précise que l'anglais est langue officielle au parlement mais que le français y est également admis : « The official language of the Assembly shall be English but any member may address the chair in French » (art. 49). Dans cette même Constitution, l'art. 33 précise que les membres du parlement doivent avoir une maîtrise suffisante de l'anglais pour participer aux travaux (cf. Ludwig/Henri/Bruneau-Ludwig 2009, 166). Devant les tribunaux, toute langue comprise par l'accusé est admise : « Any person who is arrested or detained shall be informed as soon as reasonably practicable, in a language that he understands, of the reasons of his arrest or detention » (art. 5). Dans son ouvrage de 2003 destiné à la législation linguistique à l'île Maurice, Carpooran relève une vingtaine de lois linguistiques sur « deux siècles de bilinguisme plus ou moins officiel » (2003, 263) et souligne que « la souplesse par rapport aux textes de loi en matière linguistique est une caractéristique de la vie communicative des institutions mauriciennes » (2003, 266).

Concernant la République des Seychelles, l'art. 4 de sa Constitution de 1993 stipule le français comme troisième langue nationale : « Les langues nationales des Seychelles sont l'anglais, le créole et le français » (art. 4.1). Elle précise par ailleurs que « Toute personne peut utiliser pour une fin quelconque la langue nationale de son choix, sauf que l'utilisation de l'une ou de plusieurs langues nationales peut être décrétée par une règle de droit à certaines fins » (art. 4.2). La langue de l'Assemblée Nationale est le créole mais un acte de constitution de 1994 précise qu'un ministre ou un député peut s'adresser à l'Assemblée en anglais ou en français (Hoareau 2010, 161).

Alors que le français partage le statut de langue nationale dans la Constitution des Seychelles avec le créole et l'anglais, son statut dans la Constitution de l'île Maurice est moins visible. Or, dans la réalité de son usage, on observe une tendance inversée : le français est considéré comme principale « langue de culture » à l'île Maurice, sa présence dans beaucoup de domaines est très importante alors qu'aux Seychelles son emploi est limité. S'il existe des tentatives d'encourager son emploi,

celles-ci proviennent souvent d'instances extérieures aux Seychelles. Ainsi, les Seychelles ont signé, lors du XIII^e Sommet de la Francophonie en 2010, un Pacte linguistique avec l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) dont elles sont membre depuis 1976. Cet acte a été signé « en vue de renforcer le principe d'un trilinguisme équilibré avec une attention particulière pour le français » (Pacte 2010). Il formule toute une série d'objectifs visant à améliorer la situation du français dans différents domaines (enseignement scolaire et universitaire, administration, médias) ; même s'il est encore trop tôt pour connaître toutes les conséquences de ce pacte, M.-R. Hoareau (entretien du 10 novembre 2014) nous en a donné quelques exemples concrets dans le domaine de l'éducation : grâce au pacte, on a développé un *Guide du Maître pour la petite enfance* qui tient compte du créole dans l'apprentissage du français (basé sur la pédagogie convergente ; pour un bilan cf. Carpooran et al. 2007). Elle mentionne également l'instauration de classes bilingues (anglais-français) à l'école hôtelière, seul établissement public où le français retrouve ainsi sa place comme langue d'enseignement (cf. 3.3). Dans le cadre de ce pacte, l'OIF a pris d'autres mesures pour augmenter la visibilité du français comme par exemple l'Espace du livre francophone (ELFE), doté de 3.000 titres en français et en créole, dans la bibliothèque nationale de Victoria.

3.2 Le français dans l'administration

La langue de l'administration à La Réunion est le français. Son statut de seule langue officielle lui donne une place prépondérante dans tous les registres écrits. Dans les registres oraux, il est concurrencé par le créole réunionnais, première langue de la majorité des Réunionnais.

Concernant l'île Maurice, Robillard précise que « dans les administrations, l'écrit est souvent anglophone, l'oral tendant de plus en plus, selon les positions hiérarchiques bien sûr, à devenir francophone ou créolophone » (Robillard 1993a, 132). Il constate une augmentation importante du français dans l'affichage d'origine administrative.

La distribution selon le code écrit et le code parlé observée par Robillard pour Maurice nous semble également refléter la situation aux Seychelles, avec la différence que c'est seulement le créole qui domine dans tous les registres de l'oralité. La langue écrite de l'administration est l'anglais et il existe très peu de textes rédigés dans les deux autres langues nationales. Hoareau (2010, 155) observe que les seuls textes en français sont les certificats de baptême et de confirmation délivrés par l'église catholique.

Quant aux instances régionales, le français est la langue de communication de la Commission de l'océan Indien (COI), institution qui regroupe toutes les îles du sud-ouest de l'océan Indien (La Réunion, Seychelles, Maurice, Madagascar, Comores). À l'Institut Créole International des Seychelles fondé en 2013, le créole est la langue de

communication courante mais le français joue également un rôle important, surtout dans les relations avec La Réunion et Haïti (entretien du 11 novembre 2014).

3.3 Le français dans l'enseignement

Dans le département d'outre-mer de La Réunion où le français est langue d'enseignement, le système éducatif constitue un modèle transféré de métropole qui a été développé tardivement sans adaptation particulière au contexte régional (Prudent/Tupin/Wharton 2005). Ces auteurs regrettent qu' « en l'absence de réponses institutionnelles à la question d'un enseignement du français en milieu majoritairement créolophone, les inégalités de réussite, socialement et linguistiquement marquées, tendent à se renforcer » (Prudent/Tupin/Wharton 2005, 5).

À Maurice, les langues d'enseignement sont l'anglais, le français et le créole. Comme l'indique Tirvassen (2005, 17), une *Government Notice* de 1902 précise dans une clause linguistique (art. 98) que dans l'enseignement primaire dans les écoles gouvernementales « toute langue, qui de l'avis du directeur des écoles, convient le mieux aux élèves, pourra être utilisée comme langue d'enseignement ». Tirvassen (2005) précise que les législateurs de l'époque pensaient au français, dans une certaine mesure au bhojpouri et surtout au créole en introduisant cette clause. Carpooran (2005, 174) considère que le français est la « langue privilégiée des conversations entre enseignants et élèves, mais aussi celle des explications quand l'anglais s'avère trop compliqué et le créole trop familier » (2005, 174). Il constate que le degré d'exposition au français de l'enfant mauricien est nettement supérieur que celui à l'anglais, et ceci surtout grâce aux médias (cf. 3.4). Il ajoute que

« la proximité linguistique (au plan lexical s'entend) qu'entretient cette langue avec le créole, et surtout la position dominante qu'elle occupe par rapport à cette dernière dans le jeu diglossique qui les oppose, font que pour beaucoup d'enseignants mauriciens, surtout en primaire, les vocables français apparaissent souvent davantage comme des variantes polies, prestigieuses et « scolaires », les termes créoles disponibles, mais appartenant au même système linguistique que ceux-là, plutôt que des mots d'une langue autre » (2005, 174).

Les langues enseignées au niveau élémentaire sont l'anglais, le français et une troisième langue, le plus souvent asiatique à choisir parmi différentes options. Depuis 2012, le créole fait partie de la liste des options.

Aux Seychelles, le français n'est pas langue d'enseignement dans les écoles publiques. Il a été remplacé par l'anglais dès 1944. En 1982, le créole a été introduit comme langue de l'alphabétisation dans le primaire (par ex. Bollée 1993a/b). Le LPRC (Language Policy Review Committee) mis en place par le ministère de l'Éducation en 1994 discute essentiellement du rôle de l'anglais et du créole comme langues d'enseignement et n'accorde que très peu de place au rôle du français comme matière enseignée (Hoareau 2010, 136). Il est aujourd'hui enseigné comme langue étrangère

obligatoire à partir de la quatrième année du primaire jusqu'à la fin de la scolarité.¹ Mais une familiarisation ludique avec le français a été introduite dès les petites classes de maternelle. Au travers des jeux et des comptines, cette sensibilisation basée sur la parenté entre le créole et le français met d'abord l'accent sur l'apprentissage des sons qui diffèrent entre le créole et le français. Ensuite, une introduction progressive de l'écrit est proposée. En 2005, le DELF (*Diplôme d'études de langue française*) a été introduit par les autorités seychelloises. L'Alliance française aux Seychelles organise régulièrement des sessions d'examen pour tous les niveaux (A-C). Dans les écoles privées, il y a plusieurs cas de figure : À la *Independent School*, le français est enseigné comme langue étrangère avec une validation par les tests de Cambridge ; l'École française, francophone jusqu'à présent, a changé sa politique linguistique pour devenir bilingue (français-anglais) à la rentrée des classes de 2014 (entretien avec Anne-Laure d'Offay du 15 novembre 2014).

3.4 Le français dans les médias

À La Réunion, la presse régionale publie la quasi-intégralité de ses articles en français et la place du créole y est très modeste. À la télé et à la radio, le créole prend une place plus importante, surtout quand il s'agit d'émissions dans lesquelles interviennent des auditeurs, mais le français domine également (pour des échantillons sonores d'émissions de radio avec des transcriptions cf. ciel-f).

Le français est également de loin la langue la plus représentée dans la presse mauricienne. Des quotidiens comme *Le Mauricien*, *L'Express* ou *Le Matinal* publient la grande majorité de leurs articles en français alors qu'ils n'accordent qu'une place très limitée à l'anglais. Le créole est très peu représenté à l'exception de la page *A nou koz parol* publiée sous la direction d'Arnaud Carpooran dans *Le Mauricien*.

À la radio et à la télévision, les émissions en français dominent, avec un rappel des informations en anglais (pour des échantillons sonores d'émissions de radio avec des transcriptions cf. ciel-f). Depuis 2001, un bulletin d'information en créole est diffusé sur la MBC (Mauritius Broadcasting Corporation). Quelques émissions sont diffusées dans les langues minoritaires indiennes et chinoises. Les films non indiens sont synchronisés en français et un grand nombre de Mauriciens regarde la télévision française, reçue de La Réunion ou au moyen de paraboles (Atchia-Emmerich 2005, 30). Bien évidemment, les possibilités ouvertes aujourd'hui par les médias numériques permettent d'accéder à une offre beaucoup plus large.

Dans la presse seychelloise (*Seychelles' Nation*, *The Rising Sun*, *The People*, *Regar et Vizyon*, *l'Echo des Îles*, *Today*, *Victoria Times* ou *Seychelles' Weekly*), l'anglais tient

¹ Pour une analyse critique de la politique linguistique menée par la France aux Seychelles cf. Chaudenson (2006, 48–55).

une place prépondérante. En dehors de *l’Echo des Îles*, ces publications se servent très peu du français. Selon nos informateurs, le créole y prendrait une place encore moins importante que le français. Sur dix éditions de la version en ligne de *Seychelles’ Nation* (<http://www.nation.sc/>) entre le 7 et le 18 février 2015, seulement 6,6% des articles étaient écrits en français.² Cependant, on observe une nette augmentation des articles en français autour de la semaine de la Francophonie. À la radio, le créole domine dans les émissions de la SBC (Seychelles Broadcasting Corporation). La chaîne de télévision de la SBC émet majoritairement en créole et en anglais mais diffuse également des feuilletons en français. Le bulletin d’information est diffusé en français à 18h, en anglais à 19h et en créole à 20h, la version créole étant beaucoup plus longue que les versions anglaise et française. Alors que l’offre de base permet de capter trois chaînes dont TV 5 Monde, qui diffuse en français, beaucoup de Seychellois accèdent aujourd’hui à une offre beaucoup plus large grâce aux nouvelles technologies (télévision numérique et par satellite).

4 Particularités du français

Avant de rentrer dans la description, il convient de faire plusieurs constats : (i) Le français régional parlé à La Réunion, celui parlé à Maurice et enfin aux Seychelles présentent de nombreuses similitudes, comme l’a montré Chaudenson (1979). Nous nous limiterons à résumer quelques traits communs, déviant de la norme hexagonale, qui sont attestés dans les corpus oraux à notre disposition. (ii) La variation selon les locuteurs est considérable. Surtout aux Seychelles, la variété des locuteurs qui ont le français régional comme L1 diffère de celle parlée par les locuteurs créolophones dont le français est la L3. Il en est de même à l’île Maurice où l’on peut se demander avec Bavoux (2000) qui se base sur Nallatamby (1995) s’il ne convient pas de distinguer la variété de français des franco-mauriciens (L1) de celle des « néo-francophones » (L2). (iii) À Maurice et aux Seychelles, pour des raisons d’histoire coloniale, on observe de nombreuses interférences avec l’anglais, nous parlerons de copies (cf. Johanson 2002 ; Kriegel/Ludwig/Henri 2009) de l’anglais. (iv) Les traits partagés avec le créole sont également nombreux. Comme le souligne déjà Chaudenson (1979), la prudence est de mise : surtout dans le domaine du lexique, il est souvent impossible de dire s’il s’agit de copies du créole, ou, à l’inverse, de traits qui ont déjà été présents dans les variétés orales et dialectales du français des XVII^e–XVIII^e siècles, *input* dans la créolisation.

² Dans Bollée/Kriegel (2016), un comptage comparable fait dans les éditions en ligne de *Seychelles’ Nation* a eu pour résultat que 8,5% des articles étaient rédigés en créole. Nous nous demandons si dans ce quotidien le ratio entre articles en français et en créole n’est pas en train de s’inverser au profit du créole.

4.1 Prononciation³

Voyelles – Dans les trois variétés, la fermeture des voyelles constitue un trait saillant. Ainsi, dans la plupart des cas /E/ est remplacé par /e/. À la différence du français mauricien, le français seychellois se caractérise par une tendance à la nasalisation dans le voisinage des consonnes nasales.

Consonnes – L'affaiblissement du /r/ dans les trois variétés est très caractéristique. En position initiale, il est réalisé proche de [w] et il a tendance à disparaître en position implosive. Cette tendance est plus affirmée aux Seychelles qu'à Maurice et qu'à La Réunion (Chaudenson 1979, 597). Les chuintantes non voisée /ʃ/ et voisée /ʒ/, absentes du système phonologique des créoles de l'océan Indien sont prononcées proche des sifflantes /s/ et /z/ (pour une étude de perception de ces sons chez des bilingues français-créole mauricien cf. Dufour et al. 2014). Dans les trois variétés, les /t/ et /d/ sont sujet à une assibilation, surtout devant /i/, /y/, /j/. Un relâchement articulaire généralisé du système consonantique est caractéristique du français aussi bien de La Réunion que de Maurice et des Seychelles.

Liaison – Dans nos corpus oraux, nous observons, en dehors des particularités déjà citées, l'absence quasi-totale de liaisons et parfois des hypercorrections avec des liaisons non justifiées par la graphie du français.

Prosodie – Une particularité saillante du français régional dans les îles créolophones de l'océan Indien est une prosodie sensiblement différente de celle du français parlé en métropole. À notre connaissance, la quasi-absence d'études prosodiques de ces variétés déjà observée aussi bien par Chaudenson (1979) que par Bollée (1993a) est toujours d'actualité. Le travail de Taronna (1995) donne quelques pistes intéressantes qui seraient à poursuivre.

4.2 Morphosyntaxe

Dans le français de beaucoup de locuteurs réunionnais, nous observons des copies créoles au niveau de la morphosyntaxe. Mais celles-ci sont beaucoup plus nombreuses chez les locuteurs mauriciens et seychellois où s'ajoutent des copies de l'anglais. La variation parmi ces locuteurs est considérable, leurs niveaux de maîtrise du français étant très différents. Nous nous arrêterons sur quelques observations faites dans les corpus oraux récents (pour La Réunion : ciel-f ; pour Maurice : Ludwig/Henri/Bruneau-Ludwig 2009 ; Kriegel/Ludwig/Salzman sous presse ; corpus ciel-f ;

³ Ce sous-chapitre reprend des aspects déjà discutés dans Chaudenson (1979) pour les trois variétés (La Réunion, Maurice et Seychelles) et dans Bollée (1993a) pour les Seychelles. Pour un traitement détaillé du système phonologique en français seychellois cf. Taronna (1995). Le portail internet du projet ANR franco-allemand ciel-f propose des échantillons sonores transcrits du français parlé à La Réunion et à l'île Maurice.

pour les Seychelles nos corpus enregistrés en novembre 2014). Certains de ces points sont déjà mentionnés dans des travaux antérieurs (cf. Bollée/Kriegel 2016, cf. note 2).

Genre et nombre des noms – Alors que Chaudenson (1979) ne mentionne pas d'insécurité linguistique concernant l'emploi du genre et du nombre des noms dans le français de La Réunion, nous avons relevé des exemples dans le corpus oral ciel-f : (La Réunion) « baisse un petit peu t- ton : ton radio » (ciel-f, 27.3.2015) ; (La Réunion) « et devinez/ ce que j'ai trouvé/ dans le crudités (...) j'ouvre le crudités : pour enlever les tomates (...) et vous savez/ ce que j'ai retrouvé l'intérieur du crudités » (ciel-f, 27.3.2015). À l'île Maurice et aux Seychelles, la confusion entre genre masculin et féminin des noms est un trait souvent attesté dans les corpus. Ce fait est sans doute dû à l'absence de distinction de genre en créole et en anglais. Par ex. (Maurice) « avec un barre diagonale », « on me renvoie cette fois-ci au municipalité, le municipalité nous dit que... » (ciel-f, 16.3.15) ; (Seychelles) « une office », « une nouvelle intérêt », « la service publique », « le meilleur école » (corpus Seychelles novembre 2014).

Accord en genre et en nombre – L'accord en genre et en nombre n'est pas réalisé de façon systématique. Cette spécificité est sûrement également due à l'influence du créole et/ou de l'anglais où ces distinctions sont absentes. Par ex. (La Réunion) « une difficulté technique qui a été pris en compte » (ciel-f, 27.3.2015) ; (Maurice) « Madame X elle est enseignant », « promotion géant – Les prix le plus fou fou fou », « prunes bien doux » (Ludwig/Henri/Bruneau-Ludwig 2009, 193) ; (Seychelles) « les créoles à base français comme le créole seychellois », « leur créole c'est à base portugais », « des efforts spéciales », « langue français », « des petits comptines », « le français reste quand même la langue de communication plus fréquent » (corpus Seychelles novembre 2014).

Article défini Ø – Une omission fréquente de l'article défini est observée dans les trois variétés : (La Réunion) « à la fois Ø service central de l'environnement (...) et les services de la mairie annexe du Bois de Nèfles » (ciel-f). Nous relevons également des attestations chez des locuteurs mauriciens : (Maurice) « (...) après Ø hindi, il y a Ø bhojpouri qui va venir comme ça » (Ludwig/Henri/Bruneau-Ludwig 2009, 193). Ce trait est attesté chez tous les locuteurs seychellois, même ceux dont le français est la L1, surtout quand il s'agit de noms désignant une langue : (Seychelles) « Ils ont pas beaucoup de difficultés à apprendre Ø russe, Ø allemand, Ø anglais, Ø italien ; c'était Ø créole et Ø anglais » (corpus Seychelles novembre 2014).

Emploi fluctuant des prépositions et des différentes formes de l'article défini et partitif – Dans les trois variétés, on peut observer que l'emploi ou le non-emploi des prépositions *de* et *à*, qui ont été perdues dans la créolisation, ne correspond pas toujours à la norme du français métropolitain (cf. aussi Chaudenson 1979). On constate un emploi accru de la préposition *avec* dans le français de Maurice et des Seychelles (cf. Chaudenson 1979 pour le créole mauricien) : (Seychelles) « J'ai parfois entendu des commentaires avec des personnes » (corpus Seychelles novembre 2014). Souvent, on observe une confusion entre la préposition *de* et l'article indéfini pluriel : (Maurice) « il va nous parler de problèmes de panneaux de signalisation » (ciel-f) ;

(Seychelles) « au niveau *de* concours c'est-à-dire des examens » (corpus Seychelles novembre 2014).

Schémas actanciels : exemples de l'omission du pronom réfléchi – On relève de nombreux exemples dans lesquels le schéma actanciel ne suit pas le modèle du français standard (pour le créole mauricien cf. Ludwig/Henri/Bruneau-Ludwig 2009 ; Kriegel 2015). Nous illustrerons ce phénomène par l'omission de l'emploi du pronom personnel réfléchi *se* dans nos corpus oraux, par ex. (Seychelles). « On leur apprend à saluer, à Ø présenter » (corpus Seychelles novembre 2014). Ce phénomène est également attesté pour le français régional de La Réunion (Chaudenson 1979, 554). Il peut être interprété comme une copie du créole, les clitiques réfléchis du français ayant été perdus pendant la créolisation. Dans l'exemple suivant, on observe, en dehors du non-emploi du clitique réfléchi, une copie de la diathèse causative qui est construite selon le modèle créole : (Maurice) « Il faut faire Ø habituer les enfants avec l'anglais » (Ludwig/Henri/Bruneau-Ludwig 2009, 193). (Seychelles) « Si on Ø adressait une personne dans une office » (corpus Seychelles novembre 2014) illustre un emploi d'un schéma actanciel déviant de la norme française (*s'adresser à qqn*) à plusieurs égards : l'omission du clitique réfléchi accompagné de l'omission de la préposition *à*. L'insécurité concernant l'emploi du pronom personnel réfléchi *se* se manifeste également dans des hypercorrections comme l'illustre l'exemple suivant : (Maurice) « le nombre d'élèves et il *s'est* considérablement augmenté dans les classes » (ciel-f, 16.3.15).

4.3 Lexique

C'est dans le domaine du lexique que nous relevons un grand nombre de particularités dans le français parlé à La Réunion, à l'île Maurice et aux Seychelles. Ces spécificités concernent surtout des réalités locales. Souvent, la limite entre lexique créole (Chaudenson 1974 ; Bollée 1993c ; 2000 ; 2007a/b) et lexique français est impossible à tracer. Il existe plusieurs relevés de particularités lexicales des français régionaux de l'île de La Réunion (Beniamino 1996 ; Carayol et al. 1985), de Maurice (Robillard 1993b) et des Seychelles (Saint Jorre/Lionnet 1989). En suivant Chaudenson (1974 ; 1979), Bollée (1993a, 126) reprend la classification des particularités lexicales des français régionaux de l'océan Indien en trois catégories : survivances dialectales et archaïsmes français ; interférences du créole ; anglicismes. Pour des raisons historiques (cf. 2), ces derniers sont particulièrement nombreux dans le français parlé aux Seychelles et à l'île Maurice.

Survivances dialectales et archaïsmes – On peut citer par exemple l'emploi de trois verbes qui continuent à exister en français métropolitain mais dont le sens est différent dans les français régionaux de l'océan Indien et dans les créoles français en général : Ainsi, le verbe *gagner* a un sens beaucoup plus large qu'en français métropolitain. Il ne signifie pas seulement 'gagner' mais de façon plus générale 'obtenir' ou 'avoir'. Selon le FEW III, 462, b (cité d'après Chaudenson 1974, 770), *gagner* au sens

d'obtenir' est attesté depuis Chrestien de Troyes. Le verbe *connaître* présent dans les français régionaux de l'océan Indien et dans la majorité des créoles français dans le sens de 'savoir' constitue un autre exemple. Chaudenson conclut à ce sujet : « En tout cas, il est clair que le français ancien offre pour < connaître > des emplois qui peuvent tout à fait être à l'origine des emplois créoles. Huguet (XVI^e siècle) : < Cognitoire : savoir ; Vous cognoissiez que votre père est trespasé > » (2003, 240). Un exemple d'une survivance dialectale cité par Chaudenson (1974, 681 ; 2003, 239) est le verbe *amarrer* qui a connu un élargissement de sens dans les français régionaux de l'océan Indien ainsi que dans certaines variétés de français d'Amérique et dans tous les créoles français. Dans les variétés de l'Ouest de la France, le verbe *amarrer* est employé dans le sens d'attacher'. Bollée cite une première attestation réunionnaise datant de 1690 « Amarrez-moi ce coquin » (2000, 54).

Interférences du créole – Bollée précise que les termes créoles employés dans les français régionaux de l'océan Indien dans lesquels Chaudenson (1979, 555ss.) range des lexèmes empruntés à différentes langues en contact du temps de la créolisation, « sont entrés en même temps dans le français régional et le créole » (1993a, 126). À titre d'exemple, elle cite les termes *brède* 'jeunes pousses de diverses plantes que l'on accommode en bouillon', *cari* 'préparation culinaire locale assaisonnée de curcuma', *malabar* 'Indien non musulman' d'origine indo-portugaise, *chatini* 'condiment épicé et pimenté composé de différents fruits ou légumes' d'origine indienne et *tante* 'corbeille faite en pandanus' d'origine malgache.

5 Aménagement interne

5.1 Codification

Alors que la définition d'une norme endogène à La Réunion fait l'objet de débats (cf. par ex. les articles réunis dans Bavoux/Prudent/Wharton 2008), des tentatives de codification d'une norme endogène n'ont, à notre connaissance, jamais été entreprises à l'île Maurice et aux Seychelles.

Pour l'île Maurice, Robillard (1993a, 139) précise que « Malgré une situation où le français occupe un rôle non négligeable, et jouit d'une assise qui n'est pratiquement contestée par personne, il n'y a pas de tendance à l'affirmation de < normes endogènes > ». Il évoque toute une série de raisons passibles d'expliquer cette situation dont les principales sont l'ouverture sur le monde et la fragmentation de la population en groupes ethniques attachés à des langues emblématiques ; on peut supposer que dans le contexte de la mondialisation croissante des dernières années ce sont surtout les deux premières tendances qui se sont renforcées.

Comme nous l'avons déjà constaté, le rôle du français est marginal aux Seychelles même s'il est une des langues nationales.

5.2 Enquête sur le terrain seychellois

Un séjour sur le terrain seychellois en novembre 2014 nous a permis de mener une enquête auprès de plusieurs Seychellois francophones qui se sont exprimés, dans des entretiens non guidés, sur la situation du français aux Seychelles. D'un côté, nous avons recueilli les témoignages de trois générations d'une famille de descendants de « Grands Blancs » dont le français est la langue maternelle, d'un autre côté nous avons parlé avec des acteurs de la vie intellectuelle et culturelle seychelloise ayant le créole comme langue maternelle tout en étant parfaitement francophones. Les avis de nos interlocuteurs, indépendamment de leur âge, de leur langue maternelle et de leur situation sociale et professionnelle convergent sur beaucoup de points que nous résumons ici tout en les illustrant par des citations directes enregistrées entre les 11 et 15 novembre 2014.

L'importance décroissante du français (au profit de l'anglais) – Tous les locuteurs sont d'accord sur la perte d'importance du français en général qu'ils expliquent par le gain d'importance de l'anglais d'un côté et/ou du créole de l'autre.

« Il y a très peu de Seychellois francophones ces jours-ci. Les enfants vont dans les écoles soit publiques soit privées où l'anglais est le sujet qu'on utilise ».

« Il y a du travail à faire, surtout au niveau de l'environnement francophone aux Seychelles. Vous savez que l'anglais prend beaucoup de place » .

« Notre situation aux Seychelles est assez difficile surtout quand on regarde l'environnement francophone (...) L'anglais existe partout, les panneaux, la signalisation routière, c'est en anglais. Le français est peu présent » .

« En majorité, les gens sont plus à l'aise à parler l'anglais que le français. Au niveau de la maison, on sait que, autrefois, la langue qui était utilisée comme sorte de langue pour la politesse, langue de statut, c'était le français (...). Maintenant on voit que pour beaucoup de gens c'est la langue anglaise » .

« Le français est utilisé moins que l'anglais. L'anglais domine toujours. Et puis si les enfants ont le choix pour parler une langue, normalement ils parlent le créole et puis ils parlent l'anglais » .

« La situation est complètement catastrophique à la fois pour le français et pour le créole. L'anglais domine partout » .

« Le français périclité un peu. Mais enfin on essaie. Il y a l'Alliance française actuelle qui fait quelque chose » .

Le déclin du français langue maternelle dans les familles francophones – Les locuteurs issus de familles francophones sont sceptiques en ce qui concerne le maintien du français comme langue maternelle :

« Souvent des familles francophones comme nous, les enfants vont à l'école mais arrivés à la maison, le parent, les parents ne font pas l'effort de parler le français aux enfants. Ce qui fait que le parent, lui, parle mais l'enfant finalement ne parle pas parce que, bon, ils se disent que c'est trop compliqué d'insister ».

« Si l'enfant revient à la maison et continue à parler l'anglais les gens abandonnent, ne persévèrent pas vraiment, ils laissent tomber ».

Ils évoquent plusieurs raisons pour expliquer cette évolution : d'un côté le fait que les enfants grandissent dans un entourage non familial de moins en moins francophone (influence de l'école et de la télé), d'un autre côté le fait que très peu de francophones seychellois fondent des familles ensemble ; dans la grande majorité des couples d'aujourd'hui, il y a au moins un parent allophone, le plus souvent anglophone ou créolophone.

Les compétences des Seychellois en français existent – « Tout le monde comprend le français, tout le monde peut-être ne le parle pas parfaitement mais arrive à se débrouiller en français. On est trilingue par certains côtés mais pas parfaitement trilingues ». Cette observation se confirme pour un touriste francophone qui se promène dans la ville de Victoria : dans les magasins, les commerçants ne comprennent pas seulement le français mais s'expriment sans difficulté. Dans les grands hôtels, le personnel comprend et parle le français. Mais cette observation est toute relative : Les Seychellois qui ne travaillent pas dans le tourisme ou le commerce ne sont pas aussi francophones que ne l'affirme notre interlocutrice. C'est notamment la compétence des jeunes Seychellois, scolarisés en créole et en anglais, qui est moindre, relativement à celle de leurs parents. Ainsi, nous avons questionné un jeune francophone au sujet de ses pairs créolophones à Victoria : « Si c'est un Français comme toi et si tu leur demandes des choses qui sont hard core, ils vont pas comprendre ».

Il faut faire un effort pour maintenir les compétences en français – Tous nos interlocuteurs insistent sur le fait que le maintien du trilinguisme « équilibré » prôné par les textes officiels doit être renforcé. Les initiatives prises par les instances de la francophonie et les instances seychelloises en faveur du français sont unanimement louées.

« Il faut quand même qu'on arrive à garder ce côté trilingue lorsque qu'on parle des Seychelles, des Seychellois, de la culture seychelloise. Et donc il faut quand même qu'il y ait des efforts sur l'apprentissage ».

« On compte maintenant élargir [l'espace francophone à la Bibliothèque nationale] pour qu'on arrive à mieux valoriser et promouvoir l'apprentissage de la langue française en respectant le trilinguisme seychellois. On ne veut pas perdre ces trois piliers ».

« Il faut avoir plus de présence française. On fait de gros efforts quand il y a la semaine de la francophonie. On fait des tas de projets pour que le français soit plus visible. On parle d'un trilinguisme. Vous savez c'est très compliqué. Il faut essayer de trouver de la place, une place à chacune des langues, une place conviviale, on ne veut pas qu'une langue soit considérée comme inférieure etc. Alors on essaie de gérer à notre façon (...) Nous, on ne veut pas parler de trilinguisme équilibré ça n'existe pas. On parle d'un trilinguisme effectif dans la mesure où on essaie de voir dans quels domaines le français ou le créole seraient plus effectifs au niveau de l'usage ».

« Il y a un nouvel intérêt dans le français. Il y a beaucoup de parents qui cherchent à améliorer le français de leurs enfants. Donc ils utilisent souvent les services de l'Alliance française. Les enfants prennent des leçons à l'Alliance française ». (...) Donc je pense qu'il y a un effort concerté surtout par l'Alliance française et aussi par les enseignants de français au sein du Ministère de l'Éducation pour améliorer le français parce qu'on est conscient que le français est une 3^e langue pour nous ».

« Je pense qu'il y a plus d'ouverture maintenant pour l'usage du français. Il y a des efforts spéciaux à cause de ce sentiment qu'on perd un peu le français, l'usage du français aux Seychelles ».

Les témoins sont tous tout à fait conscients de l'intérêt qu'ont les Seychelles à promouvoir et à maintenir la pratique du français dans leur pays.

6 Conclusion

Pour des raisons historiques, la situation du français dans les îles créolophones du sud ouest de l'océan Indien est très différente. Alors que sur l'Île de La Réunion, département d'outre-mer français, un bilinguisme français-créole est bien installé, le français prend une place moins importante à l'île Maurice et aux Seychelles, anciennes colonies anglaises et pays indépendants aujourd'hui. Alors que le français est considéré comme langue de culture à l'île Maurice, pays plurilingue, et qu'il y tient un rôle considérable surtout dans les registres écrits, son importance aux Seychelles, où pourtant il est considéré comme troisième langue nationale dans la Constitution, est beaucoup plus réduite.

7 Références

- Atchia-Emmerich, Bilkiss (2005), *La situation linguistique à l'île Maurice. Les développements récents à la lumière d'une enquête empirique. Die Sprachsituation auf Mauritius. Die neuesten Entwicklungen in der Kenntnis und Verwendung des französischen Kreols und konkurrierender Sprachen im Spiegel einer empirischen Untersuchung*, Erlangen-Nürnberg, Friedrich-Alexander-Universität (thèse de doctorat inédite).
- Baggioni, Daniel/Robillard, Didier de (edd.) (1990), *Île Maurice : une francophonie paradoxale*, Paris, L'Harmattan.
- Bavoux, Claudine (2000), *Le traitement lexicographique de la variation dans les descriptions des français de l'océan Indien*, in : Claudine Bavoux/Régine Dupuis/Jean-Michel Kasbarian (edd.), *Le français dans sa variation. Actes de la 5^e table-ronde du Moufia 22–24 avril 1998*, Paris, L'Harmattan, 57–75.
- Bavoux, Claudine/Prudent, Lambert-Félix/Wharton, Sylvie (edd.) (2008), *Normes endogènes et plurilinguisme. Aires francophones, aires créoles*, Lyon, ENS.
- Beniamino, Michel (1996), *Le français à la Réunion. Inventaire des particularités lexicales*, Paris, EDICEF.
- Bollée, Annegret (1993a), *Le français dans un contexte trilingue : le cas des Seychelles*, in : Didier de Robillard/Michel Beniamino (edd.), *Le français dans l'espace francophone*, Paris, Champion, 119–128.
- Bollée, Annegret (1993b), *Language Policy in the Seychelles and Its Consequences*, *International Journal of the Sociology of Language* 102, 85–99.
- Bollée, Annegret (1993c), *Dictionnaire étymologique des créoles français de l'Océan Indien. Mots d'origine non-française ou inconnue*, Hamburg, Buske.

- Bollée, Annegret (2000), *Dictionnaire étymologique des créoles français de l'Océan Indien. Mots d'origine française A–D*, Hamburg, Buske.
- Bollée, Annegret (2007a), *Dictionnaire étymologique des créoles français de l'Océan Indien. Mots d'origine française E–O*, Hamburg, Buske.
- Bollée, Annegret (2007b), *Dictionnaire étymologique des créoles français de l'Océan Indien. Mots d'origine française P–Z*, Hamburg, Buske.
- Bollée, Annegret (2007c), *Deux textes religieux de Bourbon du 18^e siècle et l'histoire du créole réunionnais*, London, Battlebridge.
- Bollée, Annegret (2013a), *Reunion Creole*, in : Susanne Maria Michaelis et al. (edd.), *Atlas of Pidgin and Creole Language Structures Online*, Leipzig, Max Planck Institute for Evolutionary Anthropology, <http://apics-online.info/contributions/54> (29.3.2015).
- Bollée, Annegret (2013b), *Reunion Creole. The Survey of Pidgin and Creole Languages*, in : Susanne Michaelis et al. (edd.), *The Survey of Pidgin and Creole Languages*, Oxford, Oxford University Press, 205–219.
- Bollée, Annegret/Kriegel, Sibylle (2016), *Kodifizierung und Ausbau des Kreolischen der Seychellen*, in : Wolfgang Dahmen et al. (edd.), *Romanische Kleinsprachen heute. Romanistisches Kolloquium XXVII*, Tübingen, Narr, 319–332.
- Carayol, Michel/Chaudenson, Robert (1979), *Essai d'analyse implicationnelle d'un continuum linguistique : français - créole*, in : Paul Wald/Gabriel Manessy (edd.), *Plurilinguism. Normes, situations, stratégies*, Paris, L'Harmattan, 129–172.
- Carayol, Michel/Chaudenson, Robert/Barat, Christian (1984–1995), *Atlas linguistique et ethnographique de la Réunion*, 3 vol., Paris, CNRS.
- Carayol, Michel, et al. (1985), *Particularités lexicales du français réunionnais. Propositions pédagogiques*, Paris, Nathan.
- Carpooran, Arnaud (2003), *Île Maurice : des langues et des lois*, Paris, L'Harmattan.
- Carpooran, Arnaud (2005), *Le trilinguisme mauricien en milieu scolaire*, in : Lambert-Félix Prudent/Frédéric Tupin/Sylvie Wharton (edd.) (2005), *Du plurilinguisme à l'école. Vers une gestion coordonnée des langues en contextes éducatifs sensibles*, Berne et al., Lang, 169–196.
- Carpooran, Arnaud, et al. (2007) (edd.), *Appropriation du français et pédagogie convergente dans l'océan Indien. Interrogations, applications, propositions*, Paris, Éditions des archives contemporaines.
- Chaudenson, Robert (1974), *Le lexique du parler créole de la Réunion*, 2 vol., Paris, Champion.
- Chaudenson, Robert (1979), *Le Français dans les Îles de l'océan Indien (Mascareignes et Seychelles)*, in : Albert Valdman (ed.), *Le Français hors de France*, Paris, Champion.
- Chaudenson, Robert (1981), *Textes créoles anciens (La Réunion et Île Maurice)*, Hamburg, Buske.
- Chaudenson, Robert (2003), *La créolisation : théorie, applications, implications*, Paris, L'Harmattan.
- Chaudenson, Robert (2006), *Éducation et langues. Français, créoles, langues africaines*, Paris, L'Harmattan.
- ciel-f = Françoise Gadet et al. (ed.) (2008–2013), *Corpus international écologique de la langue française*, Paris et al., Université Paris 10 et al., <http://www.ciel-f.org/> (28.1.2015).
- Dufour, Sophie, et al. (2014), *The Perception of the French /s/-/ʃ/ Contrast in Early Creole-French Bilinguals*, *Frontiers in Psychology* 5/1200, <http://dx.doi.org/10.3389/fpsyg.2014.01200> (21.6.2016).
- FEW = Walther von Wartburg (1922sq.), *Französisches Etymologisches Wörterbuch. Eine Darstellung des galloromanischen Sprachschatzes*, 25 vol., Bonn/Basel, Zbinden.
- Hoareau, Marie-Reine (2010), *Langues en contact en milieu insulaire. Le trilinguisme seychellois : créole, anglais, français*, La Réunion, Université de La Réunion (thèse de doctorat inédite).

- Johanson, Lars (2002), *Contact-Induced Change in a Code-Copying Framework*, Mari Jones/Edith Esch (edd.), *Language Change. The Interplay of Internal, External and Extra-Linguistic Factors*, Berlin/New York, de Gruyter, 285–313.
- Kriegel, Sibylle (2015), *Créoles et français : Quelques différences dans la valence verbale*, Travaux interdisciplinaires sur la parole et le langage 31, <https://tipa.revues.org/1306> (21.6.2016).
- Kriegel, Sibylle/Ludwig, Ralph/Henri, Fabiola (2009), *Les rapports entre créole et bhojpourri à Maurice : Contact de langues et actes identitaires*, in : Vinesh Hookoomsing/Ralph Ludwig/Burkhart Schnepel (edd.), *Multiple Identities in Action : Mauritius and some Antillean Parallelisms*, Frankfurt am Main, Lang, 203–252.
- Kriegel, Sibylle/Ludwig, Ralph/Salzman, Tabea (2017), *Reflections on Discourse Ecology and Language Contact : The Crucial Role of Some Scalar Terms*, in : Ralph Ludwig/Peter Mülhäußer/Steve Pagel (edd.), *Linguistic Ecology and Language Contact*, Cambridge, Cambridge University Press, 179–2013.
- Ludwig, Ralph/Henri, Fabiola/Bruneau-Ludwig, Florence (2009), *Hybridation linguistique et fonctions sociales : Aspects des contacts entre créole, français et anglais à Maurice*, in : Vinesh Hookoomsing/Ralph Ludwig/Burkhart Schnepel (edd.), *Multiple Identities in Action : Mauritius and Some Antillean Parallelisms*, Frankfurt am Main, Lang, 165–202.
- Nallatamby, Pravina (1995), *Mille mots de français mauricien. Réalités lexicales et francophonie à l'île Maurice*, Paris, CILF.
- Pacte (2010) =Abdou Diouf/James Alix Michel (edd.), *Pacte linguistique entre la Francophonie et les Seychelles. 1er janvier 2011 à 31 décembre 2014*, Montreux, OIF, http://www.francophonie.org/IMG/pdf/pacte_linguistique_seychelles.pdf (15.8.2015).
- Prudent, Lambert-Félix (1980), *Des baragouins à la langue antillaise. Analyse historique et sociolinguistique du discours sur le créole*, Paris, Éditions caribéennes.
- Prudent, Lambert-Félix/Tupin, Frédéric/Wharton, Sylvie (2005), *Du plurilinguisme à l'école. Vers une gestion coordonnée des langues en contextes éducatifs sensibles*, Berne etc., Lang, 1–14.
- Robillard, Didier de (1993a), *L'expansion du français à l'île Maurice : dynamisme stratificatoire, inhibitions ethniques*, in : Didier de Robillard/Michel Beniamino (edd.), *Le français dans l'espace francophone*, Paris, Champion, 129–150.
- Robillard, Didier de (1993b), *Contribution à un inventaire des particularités lexicales du français à l'île Maurice*, Vanves, EDICEF/AUPELF.
- Saint Jorre, Danielle de/Lionnet, Guy (1989), *Des mots pour le dire. Inventaire des spécificités lexicales du français aux Seychelles*, Mahé, Seychelles.
- Souprayen-Cavery, Logambal (2007), *L'interlecte réunionnais : approche sociolinguistique des pratiques et des représentations*, Paris, L'Harmattan.
- Souprayen-Cavery, Logambal/Simonin, Jacky (2013), *Continuum linguistique*, in : Jacky Simonin/Sylvie Wharton (edd.), *Sociolinguistique du contact. Dictionnaire des termes et des concepts*, Lyon, ENS, 123–141.
- Statistics Mauritius (2011), *2011 Population Census – Main Results*, Port Louis, Ministry of Finance & Economic Development, <http://statsmauritius.govmu.org/English/CensusandSurveys/Documents/ESI/pop2011.pdf> (7.2.2017).
- Taronna, Sabine (1995), *Das Französische auf den Seychellen – soziolinguistische und linguistische Analyse*, Bamberg, Universität de Bamberg (thèse de magister inédite).
- Tirvassen, Rada (2005), *Le créole à l'école à Maurice : historique et évolution du débat*, Études Créoles 28, 15–40.